

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°18

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (2) :
Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Participation financière du SIMER au forum RESO'ECO dans le cadre du contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC)

En 2017, la Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais est devenue la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault en étendant son périmètre à 85000 habitants sur 47 communes, incluant les communes de l'ex-territoire des Vals de Gartempe et Creuse. Pour ce territoire, Grand Châtellerault a transféré sa compétence collecte et traitement des déchets au SIMER, tandis que la compétence économique reste du ressort de Grand Châtellerault.

Au 1er janvier 2018, Grand Châtellerault a signé avec l'ADEME un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC), impliquant l'atteinte de différents objectifs d'ici 3 ans, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale. En parallèle, le SIMER a également obtenu un CODEC et se doit de réaliser des actions pour son territoire.

Il a ainsi été convenu, entre le SIMER et Grand Châtellerault, que les actions menées par Grand Châtellerault en matière d'économie circulaire à destination des entreprises des communes de l'ex-territoire des Vals de Gartempe et Creuse seront accompagnées financièrement par le SIMER.

Le forum RESO'ECO, organisé par Grand Châtellerault du 27 mars au 5 avril est éligible à un financement de la part du SIMER, il convient donc de préciser les modalités financières applicables pour cette opération dont le budget global s'élève à 27 878€.

Poste de financement	Coût estimatif	Base de participation du SIMER
Préparation du forum	18 438,06 €	2 581,32 €
Animation les 27 mars et 5 avril	2 240 €	Prise en charge du coût lié aux entreprises rattachées au SIMER
Accompagnement post forum	7 200 €	

* * * * *

VU l'article 3.I.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie

Acquitté en PREFECTURE le: 24/04/2018

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°18

page 2/2

des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT la nécessité d'établir les conditions liées à la participation financière du SIMER dans le cadre du financement du forum RESO'ECO,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de demander une participation financière de la part du SIMER pour les actions menées par Grand Châtellerault dans le cadre du CODEC, à destination des acteurs économiques lors du forum RESO'ECO conformément aux modalités décrites dans la convention ci-jointe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention ci-jointe et toute pièce relative à ce dossier.

Les recettes seront versées sur la ligne budgétaire 812.14 / 3460 et aux comptes correspondants.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER